

Chaussée de Charleroi 70 / 6  
1060 Bruxelles

 Louise  
 Tram arrêt Faider

Tel : +32 (0)2 533 04 70  
Fax : +32 (0)2 533 04 79  
[secretariat@bedoretvanvooren.be](mailto:secretariat@bedoretvanvooren.be)  
[www.bedoretvanvooren.be](http://www.bedoretvanvooren.be)

**ASTRID  
BEDORET**

Avocat associé  
Signataire de la Charte  
de Droit Collaboratif  
BCE - TVA 0851.129.864

**ROHAN  
VAN VOOREN**

Avocat associé  
Signataire de la Charte  
de Droit Collaboratif  
Médiateur agréé  
en matière civiles, commerciales et familiales  
SRL RVVA  
BCE - TVA 0832.062.040

**LOÏC  
CASAGRANDA**

Avocat  
Signataire de la Charte  
de Droit Collaboratif  
BCE - TVA 0556.842.653

**AMAURY  
GOSSÉ**

Avocat  
BCE - TVA 0682.985.512

**ALINA  
FITISSENKO**

Avocat  
BCE - TVA 0700.867.164

Bruxelles, le 7 juillet 2020

Monsieur André-Paul MILLER

Par e-mail : [ap.miller@wanadoo.fr](mailto:ap.miller@wanadoo.fr)

Cher Monsieur,

Concerne : MILLER/MP  
Vos réf. :  
Mes réf. : B0001938

Par la présente, je vous confirme avoir reçu deux courriers de Me Pasina, avant l'audience du 18 juin 2020 :

- le premier le 30 janvier 2020 qui indique : "J'ai reçu du procureur de la République un avis d'audience concernant M Miller qui sera jugé les 18 et 19 juin prochain."
- le second le 28 mai 2020 qui indique : "J'ai reçu confirmation du procureur de la République que le dossier concernant M Miller se tiendra bien les 18 et 19 juin."

Je vous avais communiqué le contenu de ces courriers, au moment de leur réception.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Astrid Bedoret  
[astrid@bedoretvanvooren.be](mailto:astrid@bedoretvanvooren.be)